



Infos Juin 2021

Spécial négotiation interressement et info lutte précarité

1er Juin 2021

Négo Interressement : Mépris des bas salaires.

Ignorance du travail collectif !

Mercredi 26 Mai se tenait la seconde réunion sur le nouvel accord d'intéressement (accord triennal 2021-23). **Lors de la précédente réunion on avait vu la direction refuser d'augmenter l'enveloppe.**

Lors de la seconde elle a refusé notre proposition d'intéressement égal pour tous et toutes. Seules ouvertures : une éventuelle **timide** hausse du plancher (et une très éventuelle petite baisse du plafond.)

Cela ne correspond en rien aux nécessités du jour : promouvoir la reconnaissance du travail collectif, au moins par ce biais; et contrebalancer quelque peu la flambée des hautes rémunérations (PDG, Staff, Cadres dirigeants principalement) sous le double effet de la hausse du variable et des distributions d'actions gratuites. La direction met toujours l'accent sur « l'abondement » versé quand l'intéressement est placé.

Mais les chiffres donnés montrent que si 88,89% des cadres placent intégralement leur intéressement, seuls 55,22% des opérateurs-trices le font. Un système d'abondement qui renforce donc l'inégalité.

La direction a donné rendez-vous pour une nouvelle négociation le 10 juin et a demandé aux organisations syndicales de lui adresser des propositions pour simplifier l'abondement et encourager ceux qui ne l'utilisent pas à le faire.

Pour nous le constat est clair et les chiffres présentés par la direction le confirment : ceux qui la peuvent l'utilisent déjà et ceux qui ne le font pas ce sont les bas salaires financièrement coincés.

Ceci confirme l'urgence à augmenter les bas salaires.

Pour la suite de la négociation intéressement nos deux priorités restent :

- **Augmenter l'enveloppe de l'intéressement ET rétablir la participation**
- **Faire de l'intéressement un moyen de reconnaissance collectif égal pour tous**

Terminons par une remarque : à enveloppe égale, un intéressement égalitaire ferait perdre **un peu d'argent aux plus hauts salaires de ST**, qui bénéficient par ailleurs le plus des hausses de variable et des actions gratuites. Pour les bas salaires cela ferait une hausse **appréciable. Un grand nombre d'opés, Techs, admins et I&C y seraient gagnant.** Pour rappel, l'an passé avec notre proposition, l'intéressement aurait été d'environ 3000€ pour un temps plein.

Enfin, nous pensons que beaucoup de salariés, y compris dans les salaires les plus élevés, sont sensibles à l'intérêt d'avoir quelque chose de commun, de façon égale qui unifie les salariés de toutes les CSP vers un objectif commun !



Optimisation Fiscale : **Tout** bénéf pour ST, **RIEN** pour les impôts et salarié-e-s !

Heureusement que les multinationales ont quelques obligations : elles doivent publier un rapport annuel assez détaillé « United States Securities and Exchange Commission ». Ce sont des rapports publics. C'est là qu'on trouve les rémunérations du staff, du PDG... Dans un premier tableau, on observe que **la France et l'Italie ne font quasiment aucune vente !** La majeure partie des facturations est « attribuée » à Singapour et ainsi qu'aux **Pays-Bas, siège de la Holding.** Mieux encore, dans le second tableau on apprend que les **Pays-Bas (où il n'y a aucune usine, ou alors peut être « Crollesterdam, Roussetdoven, Agratsterdam »)** ont des immobilisations d'un niveau équivalent à la **France et à l'Italie... Comme tout cela est bizarre !** Cela fleure bon les manipulations financières reprochées aux GAFAM ! Car au passage, la France et l'Italie sont perdantes, puisqu'en conséquence, les « résultats » financiers y sont mauvais **et qu'il n'y a donc pas d'impôts.** Les salariés français aussi (**pas de participation aux bénéfices**). Quant aux immobilisations très élevées des Pays-Bas... ? Tout cela est à éclaircir, La CGT va s'y employer !

ST prive donc les salarié-e-s de participation aux bénéfices ! Comme évoqué ST se débrouille via plusieurs mécanismes (prix de cession des plaques trop bas, prix de cession de la R&D en dessous des coûts, valorisation faible des brevets) pour que les filiales françaises et italiennes aient des résultats très faibles. Avec l'aide d'un cabinet d'expertise nous avons évalué la perte de la participation par salarié ST France à **2200 € / an ces dernières années**



Syndiquez-vous sur cgt.fr



Lutte contre la précarité ! La CGT se bat pour faire titulariser des CDD et Intérimaires !

Dès 2017 la CGT avait alerté sur la montée en puissance des contrats précaires dans nos usines. Nos craintes se sont malheureusement vérifiées années après années, avec l'instauration d'une précarité structurelle dans les usines de C200 et C300. Face à l'ampleur de la structure et des non réponses de la direction, nous engageons depuis le début d'année une lutte pour remettre de l'ordre dans cet emploi abusif et illégal de contrats précaires dans sa globalité.

Après le refus de la CFE-CGC & CFDT d'instruire un droit d'alerte social sur ce sujet, ces organisations privilégient la commission emplois et compétences de la direction, la CGT a pris acte de ce choix, et a participé activement à ces réunions pour traiter ce sujet de la précarité. Malheureusement nous avons fait très vite le constat que cette commission ne traite pas le fond du sujet, le seul objectif est la communication. La direction nous a présenté une évolution des effectifs dans les deux usines pour répondre aux objectifs des plans de charges. Des prévisions qui conservent toujours **un taux très anormalement élevé de précarité** pour la catégorie socio-professionnelle **OPERATEURS**. La CGT a donc décidé de mener un travail de fond pour traiter ce sujet. **Notre objectif : proposer un plan de résorption de la précarité, et ainsi titulariser massivement les contrats précaires (cdd et intérim) qui occupent des postes pérennes !** Nous voulons que le recours aux précaires réponde au cadre légal. ST Crolles, par ses montages juridiques, touche énormément d'aides issues de nos impôts ou d'exonération de cotisations sociales ! Il nous paraît donc important, que ST Crolles ait une attitude exemplaire concernant l'emploi et la politique sociale ! La CGT ST Crolles veille donc aux dérives qui n'ont pour but que l'optimisation de la main d'œuvre ! Cette structure de précaires fait perdre également de subventions CSE aux salarié-e-s ST !

Pour cela voici les actions que les élu-e-s CGT ont menées et mènent au quotidien:

- **Mars 2021** : Réalisation d'une enquête dans les 5 équipes de C200 pour cartographier et quantifier la précarité (% intérim dans les secteurs de production) : **Le résultat est affligeant entre 50 et 70% d'intérimaires dans les secteurs, les cdi font exceptions**
- **Avril-Mai** : Réalisation d'une étude complète en analysant les emplois par CSP et l'activité depuis 2013 (*étude bilans sociaux, activité, suivi effectifs, registre du personnel, offres d'emplois*). A titre d'exemple entre 2013 et 2017, nous constatons la perte de **172 cdi d'opérateurs** et a contrario **une augmentation de +142 intérimaires** sur les postes d'opérateurs. Nous vous invitons à lire notre étude détaillée de 45pages sur notre site internet. En parallèle nous apportons de nombreux éléments à l'inspection du travail démontrant l'usage abusif et illégal de la précarité
- **28 Mai 2021** : Fautes de réponses concrètes de la direction, nous réalisons une réclamation sur un non-respect du code du travail (articles L.1251-5 & L.1242-1) concernant **le recours illégal et abusif des contrats précaires (CDD et de missions intérimaires)** sur les métiers d'opérateurs-trices en production, techniques et administratif. Ces articles rappellent l'usage des contrats précaires pour un employeur, **qui ne doit pas avoir pour objet ni pour effet de pouvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise. Le contrat à durée indéterminée reste le contrat de travail de droit commun contrairement aux contrats précaires dont l'exécution est précise et temporaire et leur motif est strictement encadré par la loi.** Nous vous invitons à lire notre réclamation de 6 pages sur notre site internet
- **28 Mai 2021** : Les élu-e-s CGT demande un **CSE EXTRA** suite à un constat de plusieurs CDD travaillant sur des parcs équipements **utilisant des agents chimiques dangereux** listés par décret et rappelé par l'article D4154-1 du Code du travail. Interdits aux contrats précaires (niveau formation et suivi médical renforcé obligatoire). Seul un CDI peut travailler sur ces équipements.

Depuis notre travail sérieux et l'alerte donnée à l'inspection du travail, nos actions commencent à faire bouger les lignes de la direction qui titularise des contrats précaires ! Mais face à la structure importante, nous sommes encore loin du compte, il y a de la marge! Nous sommes aussi convaincu qu'en titularisant ces précaires, le site a tout à y gagner pour accompagner: la réussite de son développement, sa performance, et redorer son image et réputation dans notre région

Projet tables rondes de la direction : Les élu-e-s et syndiqué-e-s CGT se sont porté-e-s volontaire pour être partie prenante de ces tables rondes, afin d'écouter les aspirations, projets, idées des salarié-e-s, mais aussi porter les nôtres. La CGT a un œil critique sur les pratiques « capitalistes » de notre direction, mais nous sommes aussi de fervents défenseurs de notre outil industriel, site, industrie et surtout des humains qui y travaillent ! C'est ainsi que prochainement nous vous présenteront un projet industriel d'imagerie médical sur lequel travaillent les militants CGT de la filière microélectronique (CGT ST Crolles, Grenoble, Soitec, Thales, Lynred (ex Sofradir) .. !

Plus d'Actualités

Site internet CGT ST France : stmicro.reference-syndicale.fr

Site Internet CGT ST Crolles : cgtstcrolles.fr

Facebook CGT ST Crolles : [Cgt-Stmicro-Crolles](https://www.facebook.com/Cgt-Stmicro-Crolles)